



## PIEBÎEM

Préserver l'Identité Environnementale  
de la Bretagne Sud et des Îles contre l'Eolien en Mer

### Questions pour le conseil municipal du 17 novembre de Plouharnel – Projet de raccordement éolien

Madame la Maire,

Dans un futur proche, Plouharnel (et l'ensemble du littoral morbihannais) se trouveront face à une quarantaine d'éoliennes de 300 à 340 mètres de haut occupant une fois et demi la surface de Belle-Île et représentant quatre fois sa hauteur. Il y aura également un poste éolien de 70m de longueur, 35 mètres de largeur et une hauteur de 135 mètres dont 55 émergés. Cette zone éolienne industrielle sera fortement visible de toute la côte du Morbihan de Saint-Gildas à Guidel et même au-delà (Moëlan, Le Pouldu) avec de forts impacts sur Belle-Ile, Groix, Quiberon, Plouharnel, Erdeven, Plouhinec, Gâvres, Port-Louis, Larmor...et une forte covisibilité avec des sites mégalithiques classés Unesco et la zone dunaire labellisée Grand site de France. L'enquête publique sur le raccordement (prévu à Erdeven), initialement prévue en octobre 2025 sera repoussée en mars 2026, et sera suivie par celle sur la première partie de la zone industrielle pour une décision finale d'investissement en 2029.

Nous constatons journallement que peu de nos concitoyens de Plouharnel sont au courant de ce projet de zone industrielle éolienne, de son raccordement et des impacts qui en résulteront nécessairement. Le débat CNDP a eu lieu pendant la période Covid et Pennavel et les porteurs de projets n'ont mené que des réunions de propagande qui ne permettaient aucun débat.

Dans la perspective du conseil municipal du lundi 17 novembre 2025 avec à l'ordre du jour le Projet de raccordement des parcs éoliens flottants en Bretagne sud et la formulation d'un avis sur le projet de raccordement électrique mutualisé des deux parcs ainsi que la création de liaisons sous-marine et souterraine de 225 000V, l'association PIEBÎEM -dont de nombreux habitant de Plouharnel sont adhérents- souhaite vous informer de la présence lundi soir d'un groupe d'environ vingt citoyens de Plouharnel, réunis par un intérêt commun pour les enjeux environnementaux qui concernent votre commune et porter à votre connaissance les questions suivantes en six points.

- 1) Information et démocratie** : Comment l'équipe municipale de Plouharnel compte-t-elle agir de façon à ce que la population de Plouharnel soit informée et loyalement informée sur ce projet et ses impacts et participe massivement aux enquêtes prévues, de façon à ce que la démocratie locale et environnementale (et la législation soit respectée) ?
- 2) Empreinte du raccordement** : Le raccordement comporte trois câbles de 225 000 volts (une liaison simple, une liaison double séparées en moyenne de 4 à 5 mètres) sous la plage de Kerhillio à Erdeven, sous la dune, sous la nationale, puis sous une partie du champ mégalithique d'Erdeven. Quelle sera l'empreinte sur le sol de ce dispositif : un couloir de quelle longueur et de quelle largeur ? A quelle profondeur seront enterrés les câbles ? Quelle sera l'intensité des champs électromagnétiques et jusqu'à quelle distance sera-t-elle sensible notamment sur les zones limitrophes à celles de Plouharnel ?

- 3) **Impacts Natura 2000** : Dans sa partie terrestre, le raccordement devrait passer à Erdeven à travers le Grand Site de France Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon, qui constitue un complexe d'habitats caractéristiques des zones humides intradunales exceptionnel classé Natura 2000. Est-ce acceptable du point de vue de la protection conférée par le label Natura 2000 dont le document d'objectif mentionne 34 espèces végétales à forte valeur patrimoniale inventoriées sur le site ainsi qu'une faune unique : loutre d'Europe chauves-souris, libellules, Triton crêté ?

Dans son avis rendu le mardi 14 octobre 2025, la Communauté de Commune de Belle-Île, considère que « l'étude d'impact présentée ne permet pas d'évaluer distinctement et suffisamment les impacts potentiels et avérés vis-à-vis du site Natura 2000 de Belle-Île. Un focus milieu naturel et espèce type Natura 2000 de Belle-Île serait nécessaire pour évaluer les incidences vis-à-vis du site Natura 2000 débouchant ou non sur des mesures de réduction, d'évitement ou de compensation, ce qui n'est pas le cas ». La Mairie de Plouharnel ne considère-t-elle pas que c'est encore plus le cas concernant les impacts de l'atterrage prévu sur le site dunaire à proximité de Plouharnel ?

- 4) **Impacts site mégalithiques et classement Unesco** : Dans sa partie terrestre, le raccordement passe dans une partie du champ mégalithique d'Erdeven à proximité de celui de Plouharnel, dans une zone boisée et humide au fort potentiel archéologique et encore non fouillée. Est-ce acceptable du point de vue de la protection conférée par le label Unesco ? Celui-ci pourrait-il être remise en question ? Ce site exceptionnel ne doit-il pas d'abord faire l'objet de fouilles complètes et extensives ? La Mairie de Plouharnel prévoit-elle de consulter des archéologues sur cette question de façon à s'assurer que le patrimoine mégalithique d'Erdeven et de Plouharnel est préservé et correctement valorisé ?

- 5) **Impacts climatiques et activité nautiques** : Une zone éolienne industrielle de l'ampleur de Bretagne sud est l'équivalent d'une petite chaîne de montagne en ce qui concerne l'effet sur le climat local, les vents, la courantologie, les vagues ... La mairie de Plouharnel prévoit-elle de demander une étude d'impact précise de la zone éolienne sur les activités nautiques nombreuses et qui attirent de nombreux pratiquants sur les plages de Plouharnel, en particulier celles de Sainte Barbe et de la Guérite ?,

Quel effet, en particulier sur le surf et sur les activités d'enseignement de l'ESB (Ecole de Surf de Bretagne) ?

- 1) **Impacts attractivité et tourisme** : Dans son avis rendu le mardi 14 octobre 2025, la Communauté de Commune de Belle-Île a déclaré s'opposer au projet de raccordement de Bretagne sud en mettant en avant « l'absence de considération d'impact sur l'activité touristique » et « l'insuffisance de considération de l'impact du projet sur l'attractivité et les conditions de vie à l'année... il y a une population qui vit à l'année pour l'instant avec un horizon vierge et on ne connaît pas encore l'impact sur nos habitants d'une telle installation. La Mairie de Plouharnel ne partage-t-elle pas ces considérations ?

La zone éolienne Bretagne sud est-elle compatible avec le label Grand site de France, fortement basé sur l'attractivité de paysages ?

PIEBÎEM rappelle enfin que notamment selon l'Académie des Sciences, l'Académie des technologies, le CEREME... la France est en surproduction structurelle d'électricité et qu'aucune source nouvelle surtout intermittente n'est nécessaire d'ici 2035.

PIEBÎEM Préserver l'Identité Environnementale de la Bretagne sud et des Îles contre l'Eolien en Mer rappelle son opposition à un programme insensé d'éolien en mer climatiquement nul voire négatif, électriquement inepte car dangereux pour la sécurité d'alimentation électrique, au coût de production exorbitant et économiquement non soutenables, néfaste pour l'économie locale, ravageur pour nos paysages littoraux et leur riche biodiversité.

Nous vous remercions par avance de l'attention portée à ces questions. PIEBÎEM reste disponible pour toute rencontre ou débat que vous souhaiteriez organiser.

Dans cette attente, veuillez agréer Madame la Maire nos respectueuses salutations.

Association PIEBIEM

Eric Sartori, Secrétaire

tel : 06 80 65 31 10



**PIEBÎEM**

**Association Préserver l'Identité Environnementale**